

Concours photos 2017-2018

“ EN PRIÈRE. Praying. Inspiring impressions of moments of prayer. ”

Termes et Conditions

Article 1 – Organisateurs

I.T.OUCH', programme d'activités du Centre Alameda ASBL et Chapel for Europe AISBL, dans le contexte de la World Interfaith Harmony Week et avec le soutien de la Plateforme Interconvictionnelle Bruxelles, lancent un concours photos “ EN PRIÈRE. Praying. Inspiring impressions of moments of prayer” le 1 décembre 2017.

Vous pourrez suivre la campagne sur nos pages Facebook et nos sites web :

- **I.T.OUCH'** :
 - <https://www.facebook.com/iTOUCHAlameda/>
 - <https://www.itouchalameda.com/>
- **Chapel for Europe** :
 - <https://www.facebook.com/chapelforeurope/>
 - <https://www.chapelforeurope.eu>

Vous trouverez également de plus amples informations sur le concours sur la page Facebook de notre partenaire : <https://www.facebook.com/platefomeinterconvictionnellebruxelles/>.

Article 2 – Conditions de Participation & Eligibilité

La participation au concours est **gratuite et ouverte à toute personne de 18 ans ou plus**.

Thème

Ce concours photos vise des **impressions de moments de prière**, dans toutes les traditions religieuses et spirituelles, aussi bien individuelles et communautaires.

Chaque participant enverra une photo, suivant cette consigne :

Partagez avec nous ce que prier signifie pour vous.

Chaque participant ne peut envoyer qu'**une seule photo** pendant la période du concours (1 décembre 2017 – 15 janvier 2018).

Les photos participantes ne seront acceptées que si le **formulaire a été rempli**.

****La participation au concours implique l'acceptation sans réserve de l'intégralité de ces Termes et Conditions.**

Le non-respect de ces règles aura comme conséquence la disqualification du participant.

Date début : La compétition commencera à **10h00** (GMT +1) le **1 décembre 2017**.

Date fin : La compétition terminera à **17h00** (GMT +1) le **15 janvier 2018**.

Article 3 – Consignes & Règles

1.) Prenez une photo qui peut **illustrer une façon de prier, et explique votre approche.**

Si vous prenez une photo avec un appareil, faites-en sorte que la photo est de Haute Résolution [1600 x 1200 pixels minimum]

Si vous prenez une photo avec un smartphone, faites-en sorte que la photo est Full Size [4MP minimum].

2.) Remplissez le formulaire en ligne : prénom, nom, âge, email, adresse, pays. Lien vers le formulaire :

<https://goo.gl/forms/MIW9G4IDM8m7FEUa2>

3.) Écrivez une description/légende sur le formulaire **d’au maximum 100 mots** (800 caractères, espaces inclus) qui décrit ce que représente l’image, où la photo a été prise, et en quoi elle est pour vous une illustration d’un moment inspirant de prière.

4.) Envoyez la photo en format .jpeg/jpg, et indiquez le nom du photographe dans les *metadata* de l’image.

Exemple: nom_prénom.jpeg

Ni le nom du photographe, ni l’agence ni la publication ne peuvent apparaître sur la photo elle-même.

5.) Lisez les Termes et Conditions et cochez la case dans le formulaire en ligne pour marquer votre accord avant de télécharger votre photo. Après avoir fait cela, téléchargez votre image en format .jpeg/.jpg via le formulaire.

Vous recevrez une notification une fois votre participation enregistrée.

Note : Si vous ne recevez pas la confirmation de l’enregistrement de votre participation dans la journée, prière de contacter le helpdesk à : info@chapelforeurope.eu.

Article 4 – Processus de Sélection

Le Concours photos se terminera le **15 janvier 2018 at 5:00 pm** (GMT +1).

Les organisateurs du Concours photos feront une présélection des 20 meilleures photos.

Ensuite, ils soumettront cette sélection à un **jury** de de **7 personnes**, qui désignera les photos gagnantes et les finalistes. Les membres du jury sont :

- **M. Régis Close**, Secrétaire de la Plateforme Interconvictionnelle Bruxelles
- **M. Mohammed Jamouchi**, Secrétaire général de la *World Conference of Religions for Peace-Belgium* et membre de *Religions for Peace Europe*
- **M. Fearghas O’Beara**, Conseiller au Parlement européen pour le dialogue avec les Églises et les Religions
- **Mme Angela María Ocampò**, *Communications and Campaign Assistant CIDSE*
- **Mme Marie-Hélène Rabier**, sociologue et journaliste
- **Mme Patty Roig**, peintre États Unis/Cuba
- **Mme Nastasja Saerens**, photographe et vidéaste

La décision du jury est non discutable et sera basée sur les critères suivants :

- La photo illustre un moment de prière inspirant.
 - La photo révèle une bonne qualité artistique.
 - La photo est accompagnée d’une description/légende de maximum 100 mots qui explique en quoi l’image est représentative de ce que prier signifie pour vous.
- Une fois la sélection des lauréats et autres finalistes terminée, une notification leur sera envoyée par mail.

Note : Si le lauréat ne répond pas dans les 2 jours qui suivent, la personne suivante dans la liste sera informée du et recevoir le prix et/ou l’honneur.

Les 3 lauréats et 9 autres finalistes seront annoncés sur les pages Facebook et les sites web d’I.T.OUCH’ et de Chapel for Europe AISBL, ainsi que sur la page Facebook de la Plateforme Interconvictionnelle Bruxelles, et dans les médias sociaux Facebook et Twitter à la fin du mois de janvier 2018.

Article 5 – Prix

- 1er prix

Le premier lauréat recevra **un chèque cadeau FNAC d'une valeur de 100€.**

- 2ème prix

Le second lauréat recevra **un chèque cadeau du magasin photos A. CAMPION sprl à Bruxelles**

(<https://www.appareilsphotoscampionbruxelles.be/fr>) d'une valeur de 50€.

- 3ème prix

Le troisième lauréat recevra **un livre de photos de Bruxelles « SCULPTURE DE LUMIÈRE/BEELDEND LICHT/LIGHT SCULPTURE » de Patrick Rimoux.**

Chacun des lauréats et les 9 autres finalistes recevront une copie imprimée du calendrier *Interfaith* 2018-19 avec leur photo gagnante, dès la publication (mi-juin) par *El Kalima* (Centre Chrétien pour les relations avec l'Islam et membre de la Plateforme Interconvictionnelle Bruxelles).

Article 6 – Droits de Propriété Intellectuelle

En participant au concours, les détenteurs d'un copyright **autorisent I.T.OUCH' et Chapel for Europe à l'utilisation non-exclusive, exempte de redevance, sous-licenciable et irrévocable et sans rémunération** des photos pour des fins non-commerciales à partir de la date du début du concours.

Pour les 3 photos gagnantes et les 9 autres photos sélectionnées, les détenteurs des droits d'auteur **autorisent I.T.OUCH' et Chapel for Europe et Plateforme Interconvictionnelle Bruxelles, dans le cadre de la World Interfaith Harmony Week, à l'utilisation non-limitée et non-exclusive d'images de haute résolution** pour des activités dans tous les média, médias sociaux inclus, en ligne et papier, en lien avec le concours, l'exposition et toute activité promotionnelle and éducationnelle pour et sous les auspices de la *World Interfaith Harmony Week*, sans la moindre rémunération.

Il faut aussi prendre en compte que les photos des 12 finalistes seront utilisées par *El Kalima* (Centre Chrétien pour les relations avec l'Islam et membre de la Plateforme Interconvictionnelle Bruxelles) pour un calendrier *Interfaith* 2018-19.

L'auteur/le photographe sera mentionné à chaque fois et partout où la photo sera utilisée.

Les détenteurs des droits d'auteur sont également d'accord que les photos participantes soient éditées, ex. recadrage afin de les rendre utiles pour les canaux de communication des organisateurs du concours.

Les détenteurs des droits d'auteur déclarent et garantissent que toute photo participante au concours est la leur et ne contient pas de matériel d'un tiers détenteur de droits d'auteur ni d'une marque déposée ni de matériel assujetti à d'autres détenteurs de droits de propriété, sauf s'ils ont la permission du propriétaire légitime d'utiliser ce matériel ou s'ils ont une autre autorisation légale à poster ce matériel et de donner toutes les licences et autorisations concernées aux organisateurs du concours pour utiliser le matériel comme décrit ci-dessus.

Dans ce but, ils assurent ce qui suit :

- Qu'ils ont la permission des personnes qui figurent sur leurs photos.
- Qu'ils ont pris en considération que la reproduction de bâtiments (historiques ou récents) et des objets de marque déposée peuvent impliquer un droit d'auteur.

Les organisateurs du concours ne sont pas responsables pour des photos participantes qui ne prennent pas au sérieux ou violent le copyright.

Les organisateurs du concours se réservent le droit d'exclure des photos de la compétition si, pendant le concours, elles posent problème au niveau éthiques ou concernant le copyright.